

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-UNIAC se sont réunis à la salle du Conseil de SAINT-UNIAC, sur convocation légale de Monsieur le Maire de ladite commune du vingt-et-un février deux mil vingt et sous sa présidence.

Patrice BRIANTAIS a été nommée secrétaire de séance.

Présents : POULAIN Maurice, PASSILLY Karine, GOUBAULT Eric, LEROY Bernard, LEGOUT Frédéric, VITRE Marie-Anne, FOURNIS Alain, BRIANTAIS Patrice, VILBOUX Franck, RICHARD Jérôme, DELYS Anne, SORTAIS Monique, TOXÉ Eric

Excusés : LESNÉ Hervé

Absent : LEBLANC Eric

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 13

En la mémoire de Monsieur François ANDRÉ, Député d'Ille-et-Vilaine et de notre circonscription, décédé le 11 février dernier, une minute de silence est observée par le Conseil Municipal.

<u>FINANCES</u> : Participation communale ALSH Boisgervilly
--

N° 20.05

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture, en juillet 2019, d'un centre de loisirs sur la commune de Boisgervilly.

De même que pour l'ALSH de Montauban-de-Bretagne, la participation communale avait été fixée à 11,00 € par jour et par enfant. Le reste à charge étant imputé aux familles selon leur quotient familial.

Compte tenu des charges de fonctionnement de la structure, la commune de Boisgervilly sollicite une augmentation de la participation des communes extérieures pour la porter à 15€ par jour et par enfant.

Après discussions et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la participation communale à l'ALSH de Boisgervilly d'un montant de 15,00 € par jour et par enfant, pour l'année 2020 ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire, ou en son absence un adjoint délégué, à donner suite à la présente décision.**

FINANCES : Participation communale ALSH Montauban-de-Bretagne
N° 20.06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant de la participation à l'accueil de loisirs de Montauban-de-Bretagne géré par la fédération des Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine.

Une réunion visant en une présentation du budget de l'accueil de loisirs s'est tenue dernièrement et qu'une forte augmentation de la participation des communes extérieures a été sollicitée. La proposition étant un passage de 11 euros à 16,572 euros par journée enfant, soit un surcoût de 5,572 euros (plus 50,65%).

A ce titre, à la vue de l'augmentation présentée, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion avec les autres communes participantes s'est tenue afin de connaître les positions de chacune d'entre elles sur le sujet.

A l'unanimité, les communes concernées ont estimé qu'il n'était pas concevable que la totalité de la charge supplémentaire réclamée soit supportée par la collectivité. Elles ont donc décidé d'un commun accord que la prise en charge de celle-ci soit répartie entre la commune et les familles suivant la règle mise en place lors de l'augmentation de 2019, soit 2/3 commune, 1/3 famille.

Aussi, le conseil est appelé à se positionner sur cette affaire et à déterminer le montant de la participation communale à l'ALSH de Montauban-de-Bretagne pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de verser une participation de 15,072€ par enfant et par jour, à compter de l'année 2020, à l'ALSH de Montauban-de-Bretagne. La participation 2019 étant de 11€, l'augmentation est donc de 37% ;**
- **DIT que la différence de 1,50€ par journée et par enfant sera prise en charge par les familles participantes.**
Pour exemple, une famille hors CAF dont la participation était de 14,15€ en 2019 verra celle-ci passer à 15,65€, soit + 10,60% ;
- **CHARGE Monsieur le Maire, ou en son absence un adjoint délégué, à donner suite à la présente décision.**

URBANISME : Projet de modification du PLUi-h de Montfort Communauté
N° 20.07

Chaque conseiller municipal a reçu l'ensemble des documents envoyés par Montfort Communauté quant à leur projet de PLUi-h, c'est-à-dire PLU intercommunal valant programme local de l'habitat.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une remarque ou observation à transmettre à Montfort Communauté sur leur projet.

Après information, le Conseil Municipal, n'émet aucune remarque particulière sur ce projet de PLUi-h présenté par Montfort Communauté.

Toutes les matières étant épuisées, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h30.

Délibérations 20.05 à 20.07

POULAIN Maurice		PASSILLY Karine	
LEROY Bernard		GOUBAULT Eric	
LEGOUT Frédéric		VITRE Marie-Jeanne	
FOURNIS Alain		BRIANTAIS Patrice	
VILBOUX Franck		RICHARD Jérôme	
LESNÉ Hervé	excusé	SORTAIS Monique	
LE BLANC Eric	absent	DELYS Anne	
TOXÉ Eric			

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire débute un tour de table en demandant à chaque conseiller présent de communiquer son ressenti quant au mandat qui s'achève et dont la réunion de ce soir était la dernière.